

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 20
- votants par procuration 7
- absents 2
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.59/06.19

Objet : Création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille
Avenants aux lots n° 4, 6, 7 et 9

Délibération n°: D.59/06.19

**Objet : Création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille
Avenants aux lots n° 4, 6, 7 et 9**

Monsieur MANGIN rappelle que dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Enfance et de la Famille, le Conseil Municipal a autorisé, lors de ses séances des 15 décembre 2017 et 15 février 2018, la signature des marchés de travaux des lots n°4 "Menuiseries extérieures - métallerie", n°6 "Chauffage - ventilation", n°7 "Electricité" et n°9 "Peinture" et ce, respectivement, avec les sociétés, ISAAC, MASSELIN OCEANE, COURSEAUX OLIVIER et ECOLOR.

Des modifications ont été apportées au système de contrôle d'accès et à la visiophonie en relation avec le système en place à l'Hôtel de Ville. Ainsi, les installations initialement prévues sur la porte principale sont finalement posées sur les portails et portillons entraînant du câblage supplémentaire, la fourniture et la pose d'un bandeau extérieur sur la porte principale.

Par ailleurs, il était prévu d'appliquer de la lasure sur les portes intérieures du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage. Or, il s'avère que le rendu est peu esthétique et les portes vont être peintes.

De plus, des travaux au lot Chauffage ventilation sont apparus nécessaires :

- Au rez-de-chaussée :
 - o pose d'attentes supplémentaires pour recevoir les appareils en cuisine,
 - o réalisation de travaux de carottage pour le passage du câble informatique,
 - o installation d'un vide-seau complémentaire à usage des agents d'entretien.
- A l'étage :
 - o pose d'une grille d'apport d'air dans le couloir.

Le coût de ces travaux entraîne les plus-values et incidences financières selon les tableaux suivants :

Lot n°	Intitulé	Montant € du marché initial		Montant € plus-value		Incidence financière
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	
6	Chauffage - ventilation	114 900,00	137 880,00	3 370,27	4 044,32	+2,93 %
7	Electricité	85 502,44	102 602,93	1 476,50	1 771,80	+1,73 %
9	Peinture	36 880,10	44 256,12	675,00	810,00	+1,83 %

Lot n°	Intitulé	Montant € du marché initial + avenant 1		Montant € plus-value		Incidence financière	
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.		cumulée
4	Menuiseries extérieures - métallerie	121 833,00	146 199,60	635,00	762,00	+0,47 %	-9,86 %

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-4 et L2122-29,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que la rémunération de l'entreprise ISAAC est modifiée et qu'il est nécessaire d'établir un avenant de plus-value d'un montant de 635,00 € H.T., soit 762,00 € T.T.C.,

Délibération n°: D.59/06.19

Objet : **Création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille
Avenants aux lots n° 4, 6, 7 et 9**

Considérant que la rémunération de l'entreprise MASSELIN OCEANE est modifiée et qu'il est nécessaire d'établir un avenant de plus-value d'un montant de 3 370,27 € H.T., soit 4 044,32 € T.T.C.,

Considérant que la rémunération de l'entreprise COURSEAUX OLIVIER est modifiée et qu'il est nécessaire d'établir un avenant de plus-value d'un montant de 1 475,50 € H.T., soit 1 771,80 € T.T.C.,

Considérant que la rémunération de l'entreprise ECOLOR est modifiée et qu'il est nécessaire d'établir un avenant de plus-value d'un montant de 675,00 € H.T., soit 810,00 € T.T.C.,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les avenants :
 - n°2 au marché de l'entreprise ISAAC, pour un montant de 762,00 € T.T.C. ,
 - n°1 au marché de l'entreprise MASSELIN OCEANE, pour un montant de 4 044,32 € T.T.C. ,
 - n°1 au marché de l'entreprise COURSEAUX OLIVIER, pour un montant de 1 771,80 € T.T.C. ,
 - n°1 au marché de l'entreprise ECOLOR, pour un montant de 810,00 € T.T.C. ,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants avec les sociétés ISAAC, MASSELIN OCEANE, COURSEAUX OLIVIER et ECOLOR.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 23 VOIX POUR (22 ELUS DE LA MAJORITE ET
M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN »)
ET 4 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE
MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE LILLEBONNE - HOTEL DE VILLE - BP 20071 - 76170 LILLEBONNE

CREATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

AVENANT N° 2 Valant Ordre de service.

ENTREPRISE :
 DEMEURANT A :

ISAAC SAS
 Parc de l'Estuaire
 Avenue du Camp Dolent
 76700 HARFLEUR

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX AU : **LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES**

OBJET DE L'AVENANT EN PLUS VALUE : Pour effectuer un contrôle d'accès supplémentaire, sur la porte 01 , à la demande de la maîtrise d'ouvrage , il y a nécessité de pose d'un bandeau ventouse extérieur , suivant devis 099.

MONTANT DU MARCHÉ de base HT	121 833,00 €
TVA :	24 366,60 €
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL TTC :	146 199,60 €
AVENANT 1 HT	635,00 €
TVA 20 % :	127,00 €
AVENANT 2 TTC	762,00 €
NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ	122 468,00 €
TVA 20 % :	24 493,60 €
NOUVEAU MONTANT TTC DU MARCHÉ	146 961,60 €

À Sotteville Lès Rouen, le 24/05/19

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ARCHITECTE

L'ENTREPRISE
 (Signature et Cachet)

ERIC DUVAL ARCHITECTE
 N° 01 35 178
 5 PLACE DES MARTYRS
 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE LILLEBONNE - HOTEL DE VILLE - BP 20071 - 76170 LILLEBONNE

CREATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

AVENANT N° 1 Valant Ordre de service.

ENTREPRISE
 DEMEURANT A :

MASSELIN , OCEANE
 RUEN DES MAGASINS GENERAUX
 76050 LE HAVRE CEDEX

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX AU : **LOT N°6 CHAUFFAGE VENTILATION**

OBJET DE L'AVENANT EN PLUS VALUE :

Devis pose d'attentes en cuisine + grille d'apport d'air + passage de cable informatique + Vidoir supplémentaire rez de chaussée. soit = 3 370,27 E. HT suivant devis joint

MONTANT DU MARCHÉ de base HT	114 900,00 €
TVA :	22 980,00 €
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL TTC	137 880,00 €
AVENANT 1 HT	3 370,27 €
TVA 20 % :	674,05 €
AVENANT 2 TTC	4 044,32 €
NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ	118 270,27 €
TVA 20 % :	23 654,05 €
NOUVEAU MONTANT TTC DU MARCHÉ	141 924,32 €

À Sotteville Lès Rouen, le 24/05/2019

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ARCHITECTE

L'ENTREPRISE
 (Signature et Cachet)

ERIC DUVAL ARCHITECTE
 N° ORDRE 25178
 5 PLACE DES MARTYRS
 76300 SOTTEVILLE LÈS ROUEN

MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE LILLEBONNE - HOTEL DE VILLE - BP 20071 - 76170 LILLEBONNE

CREATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

AVENANT N° 1 Valant Ordre de service.

ENTREPRISE : **CORSEAUX OLIVIER SARL**
 DEMEURANT A : **ZA DU CALVAR**
76190 AUZEBOC

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX AU : **LOT N°7 ELECTRICITÉ**

OBJET DE L'AVENANT EN PLUS VALUE : Suite a la modification du système d'intrusion , en relation avec les existants en Mairie, modification des platines interphonies /contrôle d'accès et des cablagés afférents.

MONTANT DU MARCHÉ de base HT	85 502,44 €
TVA :	17 100,49 €
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL TTC :	102 602,93 €
AVENANT 1 HT	1 476,50 €
TVA 20 % :	295,30 €
AVENANT 2 TTC	1 771,80 €
NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ	86 978,94 €
TVA 20 % :	17 395,79 €
NOUVEAU MONTANT TTC DU MARCHÉ	104 374,73 €

À Sotteville Lès Rouen, le 18/04/2019

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ARCHITECTE

L'ENTREPRISE
(Signature et Cachet)

ERIC DUVAL ARCHITECTE
 N° ORDRE 35178
 5 PLACE DES MARTYRS
 76300 SOTTEVILLE LÈS ROUEN



MAITRE D'OUVRAGE :

VILLE DE LILLEBONNE - HOTEL DE VILLE - BP 20071 - 76170 LILLEBONNE

CREATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

AVENANT N° 1 Valant Ordre de service.

ENTREPRISE : **ECOLOR NORMANDIE**
 DEMEURANT A : 164 RUE MOZART
 76150 MAROMME

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX AU : **LOT N°9 PEINTURE**

OBJET DE L'AVENANT EN PLUS VALUE :
 Devis de mise en peinture de portes : devis 19151 pour la somme de = 675 E. HT

MONTANT DU MARCHÉ de base HT	36 880,10 €	
TVA :	7 376,02 €	
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL TTC :	44 256,12 €	
AVENANT 1 HT	675,00 €	
TVA 20 % :	135,00 €	
AVENANT 2 TTC	810,00 €	
NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ	37 555,10 €	
TVA 20 % :	7 511,02 €	
NOUVEAU MONTANT TTC DU MARCHÉ	45 066,12 €	

À Sotteville Lès Rouen, le 24/05/2019

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ARCHITECTE

L'ENTREPRISE
 (Signature et Cachet)

ERIC DUVAL ARCHITECTE
 N°ORDRE 35178
 5 PLACE DES MARTYRS
 76300 SOTTEVILLE LÈS ROUEN

